



ENGAGEMENT, HONNÊTETÉ, RESPECT, TRANSPARENCE

RÉUNION PUBLIQUE

CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST

Le mardi 14 novembre 2023 / **19 h**

École Univers Jeunesse – 642 boulevard des Acadiens, Bertrand (N.-B.) E1W
1G8

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum et des absences
3. Adoption de l'ordre du jour – avis de motion
4. Déclaration de tout conflit d'intérêt en lien avec les points présentés à l'ordre du jour
5. Lien avec la communauté
 - 5.1 Forum de discussion – CPAÉ
 - 5.2 Présentation - Honneur au mérite du CED
6. Perfectionnement du Conseil
 - 6.1 Retour sur la participation au 33^e congrès et à l'AGA de la FNCSE
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Procès-verbal de la réunion publique du 13 septembre 2023 – avis de motion
 - 7.2 Suivis découlant des procès-verbaux
8. Pour discussion ou décision du CED – avis de motion
 - 8.1 Réforme de la gouvernance locale – limites des districts et sous-districts scolaires
 - 8.2 Politique 713 – mise à jour
9. Vérification du rendement de la direction générale
 - 9.1 Nominations
 - 9.2 Rapport de vérification – secteur de l'accompagnement, en lien avec les Politiques
 - 3.1 « Relation avec le personnel », 3.2 « Relation avec la clientèle » et 3.5 « Protection des actifs ».
10. Vérification du rendement du Conseil d'éducation
 - 10.1 Rapports des comités
 - 10.1.1 Comité des finances et des infrastructures

- 10.1.1.1 Budget d'exploitation du CED – 31 octobre 2023
- 10.1.1.2 Rapport trimestrielle du DSFNE – 29 septembre 2023
- 10.1.2 Rapport d'évaluation des politiques
 - 10.1.2.1 Politique 1.2 – Description des fonctions du Conseil d'éducation
 - 10.1.2.2 Politique 2.2 – Exposé des fonctions de la direction générale

- 11. Renseignements
 - 11.1 Rapport de la présidente
 - 11.2 Correspondance
 - 11.2.1 Lettre du ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du 11 octobre 2023
 - 11.2.2 Lettre au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du 20 octobre 2023

- 12. Évaluation du déroulement de la réunion (tour de table)

- 13. Parole au public et/ou correspondance reçue du public

- 14. Levée de la réunion

RÉUNION PUBLIQUE DU
CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE FRANCOPHONE NORD-EST
LE 14 NOVEMBRE 2023
HONNEUR AU MÉRITE

La réunion publique du Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est débute avec son programme « Honneur au mérite » afin de reconnaître publiquement des élèves, des membres du personnel, des parents ou des membres de la communauté méritant d'être soulignés. Ces réalisations, projets ou autres exploits peuvent avoir été accomplis dans leur école, dans leur milieu de travail ou encore, dans le cadre de leur implication personnelle auprès des élèves ou au sein de leur communauté. Ainsi, l'Honneur au mérite donne l'occasion aux membres du Conseil d'exprimer toute leur reconnaissance.

Ce soir, le Conseil rend hommage à **monsieur Mario Bradet**, concierge à l'école Univers Jeunesse de Bertrand. La candidature de monsieur Bradet a été envoyée par madame Judith Thériault, enseignante de 3^e, 4^e et 5^e année de cette école.

M. Mario est concierge depuis deux ans à l'école Univers Jeunesse et l'école n'a jamais été aussi étincelante depuis sa présence parmi nous ! Étant un ancien militaire, il est minutieux et aime que le travail soit bien fait. Il est toujours disponible, 24 heures sur 24. Il donne des heures sans compter et il est toujours prêt à aider. Toujours souriant, il est apprécié de tous. Même les enfants de la garderie connaissent bien monsieur 'Mayo' et il leur distribue des câlins à volonté. Avec sa grandeur, sa barbe blanche et sa prestance, il ne passe pas inaperçu. On peut tout demander à M. Mario. Il peut tout faire... ou presque ! Il est fier de son travail et ça paraît. Il aime beaucoup jaser et rigoler. Les concierges comme M. Mario sont très rares. Merci beaucoup M. Mario pour tout ce que vous faites. Nous sommes chanceux de vous avoir.

J'inviterais donc, monsieur Mario Bradet à se joindre à moi afin qu'un certificat « Honneur au mérite » vous soit remis. Le Conseil tient à vous transmettre toutes ses félicitations et ses remerciements pour le dévouement et l'implication dont vous faite preuve.



15 septembre 2023

Ghislaine Foulem
Présidente, Conseil D'Éducation
District Scolaire Francophone Nord-Est
3376, rue Principale,
C. P. 3668, Tracadie-Sheila, N.-B., E1X 1G5

Objet: Révision des limites des sous-districts

Ghislaine Foulem:

À la suite des réformes de la gouvernance locale de 2022, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance procède à une révision des limites des districts et sous-districts scolaires, conformément aux articles 57(2)(c) et 57(4)(b) de la Loi sur l'Éducation. Cette révision imposée par la loi vise à répondre à toute préoccupation liée aux limites des districts et sous-districts scolaires ou à la configuration des zones électorales qui pourrait avoir été soulevée depuis la dernière élection du CED.

Lors de la création des CED en 2000, les décisions concernant le tracé des limites des sous-districts étaient fondées sur une combinaison de facteurs, notamment les bassins scolaires, les communautés d'intérêts, les limites municipales, les limites électorales provinciales, les caractéristiques géographiques et la population. Les districts et sous-districts scolaires sont définis comme des regroupements des communautés civiques 911 qui font partie de chaque adresse civique. Le Règlement sur les districts et sous-districts scolaires définit la configuration actuelle des districts et sous-districts. Le règlement peut être consulté sur à l'adresse suivante : <https://laws.gnb.ca/en/pdf/cr/2001-24.pdf>.

Vous trouverez ci-joint (ANNEXE A + pièces jointes) une copie des changements proposés aux limites du district scolaire et de tous les sous-districts pour votre considération. Ces modifications devraient avoir un impact minimal sur la population scolaire.

La Division des politiques et de la planification a MEDPE et Élections Nouveau-Brunswick (ENB) travailleront avec vous pour répondre aux questions soulevées et élaborer une proposition de changements qui pourraient s'avérer nécessaires. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir discuter avec votre CED et le personnel du district concerné de vos préoccupations concernant les limites des districts et sous-districts scolaires de votre région.

Ghislaine Foulem
15 septembre 2023
Page Deux

Veillez fournir une réponse écrite, y compris toute suggestion de modification des districts, avant le 06 octobre 2023. Si votre CED recommande que les limites du district scolaire et du sous-district restent inchangées ou si vous acceptez les modifications proposées pour votre district, veuillez l'indiquer par écrit dans le délai imparti.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec Tomas Murphy, Division des politiques et de la planification, par courriel à tomas.murphy@gnb.ca

Je vous prie d'agr er, Madame la Pr sidente, l'expression de mes sentiments distingu s,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bill Hogan', with a long horizontal flourish extending to the right.

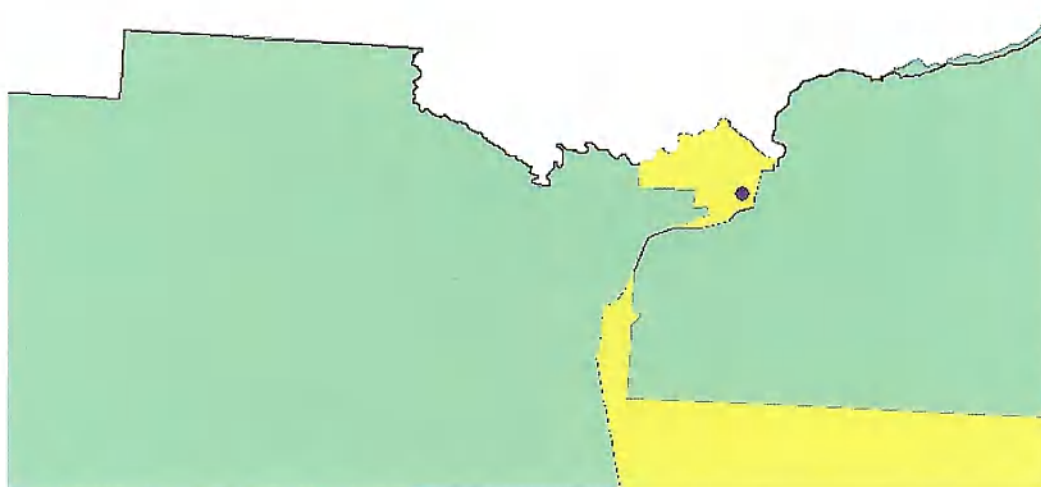
L'Honorable Bill Hogan
Ministre

c.c. Marc Pelletier, Directeur g n ral, District scolaire francophone Nord-Est

ANNEXE A

Élèves affectés pas les changements des limites

Un élève inscrit au DSF-Nord-Est (2022-2023) sera maintenant dans le DSF-Nord-Ouest avec les nouvelles frontières.



Date: _____

Je soussigné, _____, au nom du conseil d'éducation
du district scolaire _____, ai examiné les modifications proposées
aux limites du district et du sous-district scolaires.

J'accepte les changements proposés sans modifications

Souhaite modifier certains changements proposés

- Les modifications que je propose sont les suivantes :

Signature: _____

Politiques ciblées

3.1.2; 3.1.3

3.2.5; 3.2.6

3.5.4



Rapport de vérification 2023 – 2024

Accompagnement

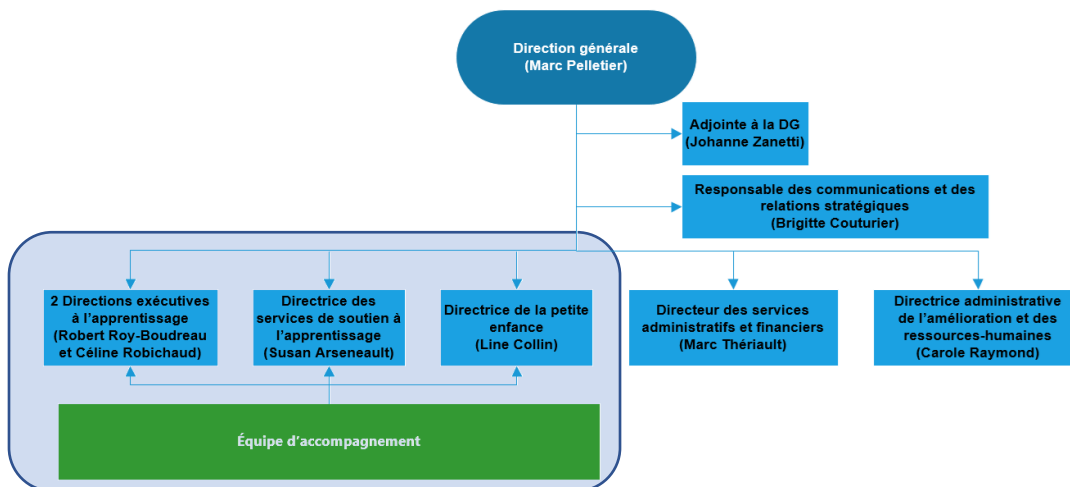
Aperçu stratégique

Pour chacun des secteurs du DSFNE, un rapport vous sera partagé dans le but de vous informer de l'avancement et du développement de chacun d'eux. Chaque rapport vous permettra de voir l'état actuel des secteurs visés selon les normes et les objectifs de chacun.

Afin de répondre aux exigences des politiques 3.1 « *Relation avec le personnel* », 3.2 « *Relation avec la clientèle* » et 3.5 « *Protection des actifs* » voici ce qui est mis en œuvre au DSFNE.

ORGANISATION DES SECTEURS

Ce rapport souligne le travail effectué par le secteur de l'équipe d'accompagnement du personnel scolaire. Les membres de l'équipe d'accompagnement sont sous la supervision des deux directions exécutives à l'apprentissage, la direction des services de soutien à l'apprentissage et la directrice des services de la petite enfance. Ces derniers se retrouvent sous la supervision de la direction générale.

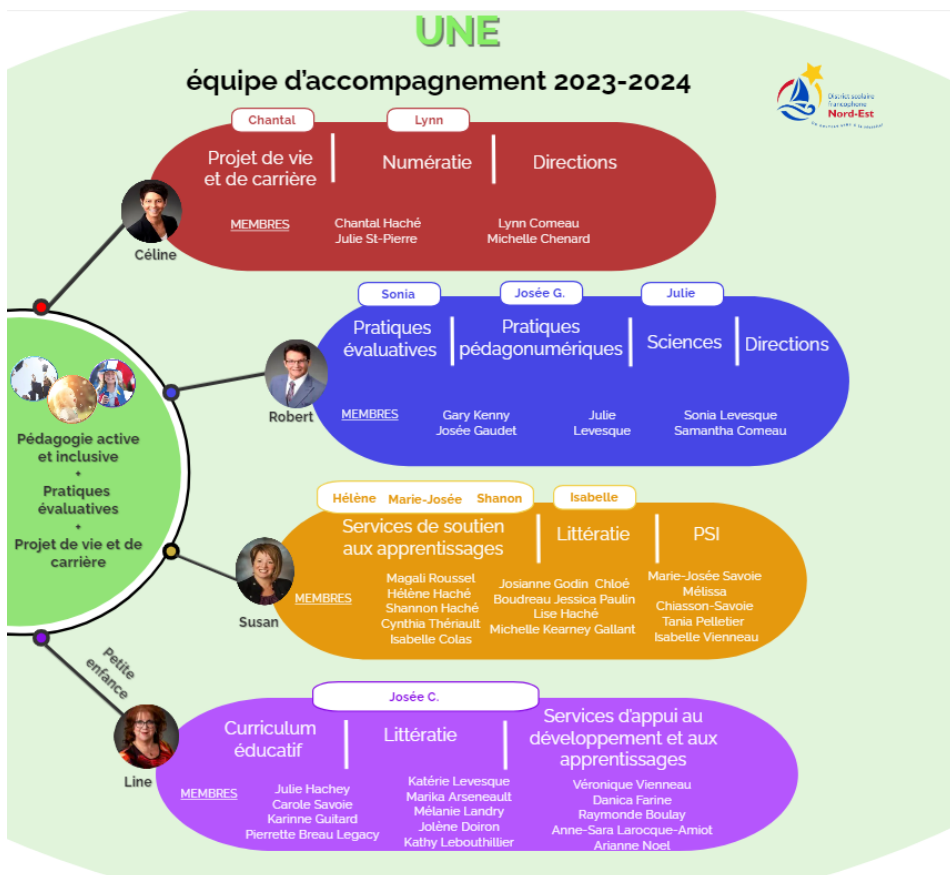


La structure de l'équipe d'accompagnement a été revue afin d'apporter un équilibre des tâches et accentuer l'expertise des membres de cette grande équipe. Précédemment, la directrice des services de soutien à l'apprentissage était l'unique responsable de l'accompagnement de cette grande équipe, à l'exception des membres de la petite enfance.

Voici la structure du nouveau modèle de l'équipe d'accompagnement ainsi que les dossiers majeurs.

Il est important pour les leaders de ces équipes que tous leurs membres ont des assises communes. C'est-à-dire que la grande équipe doit connaître et intégrer dans leur pratique trois grands volets :

- Pédagogie active et inclusive
- Pratiques évaluatives
- Projet de vie et de carrière



Accompagnement des directions

(Politique 3.1.2 et 3.2.5)

Les deux directions exécutives à l'apprentissage (DEA), soit M. Robert Roy-Boudreau et Mme Céline Robichaud, sont les responsables de l'accompagnement des 34 directions d'école. Chaque DEA est cependant responsable de l'accompagnement de 17 écoles dans l'ensemble du territoire du district scolaire.

Lors de leur accompagnement, les DEA planifient des rencontres individuelles avec les directions pour :

- Accompagner et superviser les directions;
- Poser un regard sur le profil de l'école et le plan d'amélioration de l'école;
- Interroger la progression des stratégies de leur plan d'amélioration;
- Offrir un soutien aux directions qui ont besoin d'aide;
- Assurer que les structures efficaces sont mises en place dans les écoles (CAP, équipe stratégique, modèle RAI.);
- Etc.

La directrice des services de soutien à l'apprentissage (DSSA), en collaboration avec les DEA, soutient les directions pour que leur école soit un milieu d'apprentissage positif et inclusif.

Pour ce faire la DSSA accompagne lorsque nécessaire les directions pour :

- Accompagner les directions et les équipes de soutien aux élèves;
- Voir à la mise en œuvre de certaines directives ou politiques ([701](#), [703](#), [322](#), [321](#), [2002](#), etc.);
- Mettre en place des stratégies préventives des comportements et des apprentissages;
- Soutenir les directions lors de la gestion de situations plus complexes;
- Voir à la mise en place d'équipes stratégiques fonctionnelles;
- Offrir de la médiation avec les parents et l'école lors de situations difficiles.

Renouvellement des mandats des directions d'école et directions adjointes

Les directions signent normalement un mandat de 5 ans lors de leur embauche. Par conséquent, il est essentiel que le soutien qu'ils reçoivent soit adapté à leur situation actuelle dans leur parcours.

En 2023-2024, au DSFNE, il y a :

- 34 directions d'école et 27 directions adjointes
 - **8 écoles** accueillent une **nouvelle direction d'école**.
 - **11 directions** sont à leur **1^{re} année de mandat**.
 - **57%** des directions et directions adjointes ont **moins de 5 ans d'expérience**.
 - **7 directions ou directions adjointes** terminent leur **mandat de 5 ans**.

- Depuis la signature de la nouvelle convention collective, chaque école doit avoir une direction présente au moins 4 jours par semaine (0.8 ETP).
- Le temps accordé aux directions adjointes n'est pas pris en considération dans la convention collective, ce qui signifie que certains d'entre eux n'ont pas de temps réservé dans leur emploi du temps pour leur poste de direction adjoint.

Rétention et recrutement

Avec les années, le rôle de la direction d'école est devenu de plus en plus complexe. Les tâches quotidiennes sont multiples et font en sorte que la rétention des directions d'école n'est pas simple.

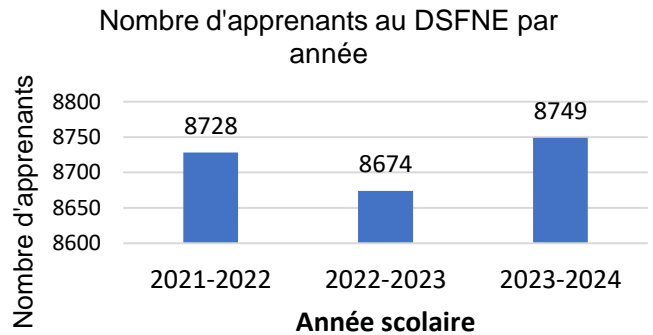
La profession de direction d'école n'est pas suffisamment valorisée, ce qui rend difficile le remplacement des postes vacants lorsque les directions quittent leurs fonctions. Le recrutement du personnel pour ces postes devient de plus en plus compliqué.

- Il est de plus en plus ardu de combler les affichages de directions et de directions adjointes.
- Certaines personnes vont faire l'essai par intérim pour un an avant de prendre une décision.
- Il est à noter que les régions Chaleur et du Restigouche sont particulièrement touchées par les difficultés de recrutement.

Les apprenants et le personnel enseignant
(Politique 3.2.5 et 3.2.6)

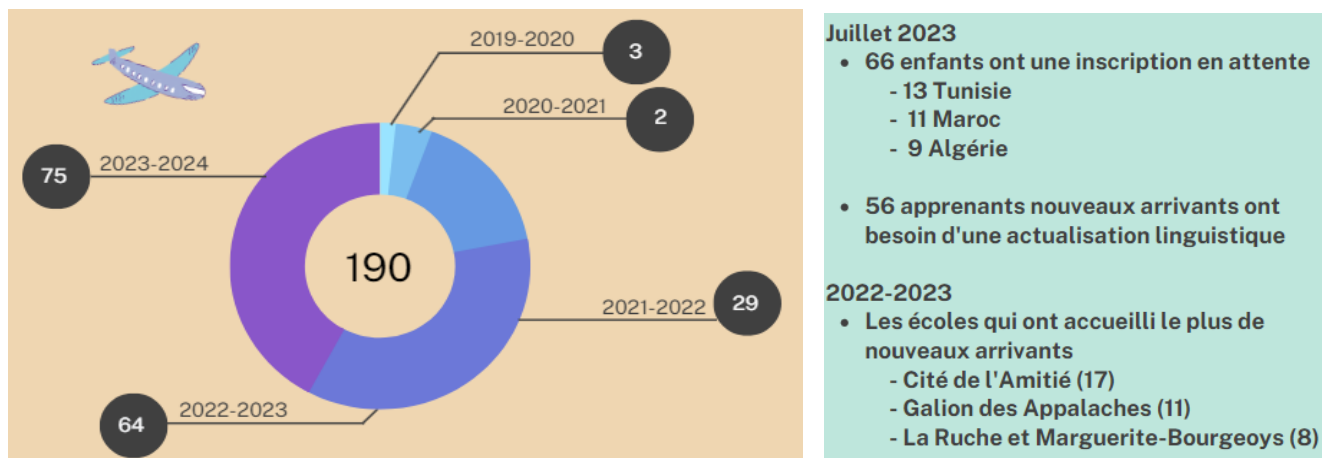
➤ **Apprenants**

Cette année nos écoles accueillent 8 749 apprenants de la maternelle à la 12e année. Depuis l'an dernier, une augmentation de 75 élèves a été enregistrée.



➤ **Nouveaux arrivants**

De plus en plus d'apprenants issus de l'immigration sont présents dans nos écoles. Depuis 2019, le DSFNE a accueilli **190 nouveaux apprenants** provenant de divers pays.



Au sein du DSFNE, une agente d'accueil pour les nouveaux arrivants occupe le rôle de personne de référence au sein du district pour ces familles. Sa mission principale est de s'assurer que les familles disposent de tous les documents requis pour inscrire leurs enfants dans nos écoles et d'aviser les écoles de la date d'entrée des nouveaux apprenants. Lors de ces rencontres, elle informe les familles de la structure et du fonctionnement de nos écoles, afin de les aider à mieux s'intégrer au sein du DSFNE.

Depuis août 2023, deux mentores de l'équipe d'accompagnement sont responsables des dossiers liés à l'actualisation linguistique et à l'accueil ainsi que l'inclusion des nouveaux arrivants au sein de nos écoles.

Ces mentores s'investissent activement dans la promotion des compétences interculturelles à l'ensemble du personnel du DSFNE. De plus, elles assurent un suivi étroit des écoles et des enseignants dans le processus d'accueil et d'inclusion des apprenants issus de l'immigration.

Voici un aperçu des principaux domaines d'intervention de ces mentores en ce qui concerne l'inclusion des nouveaux arrivants dans nos écoles :

- Élaboration de procédures claires et logiques
- Élaboration de plans de formation à l'intention des membres du personnel du DSFNE
- Formation et accompagnement des enseignants sont axés sur :
 - Le partage de pratiques pédagogiques essentielles en apprentissage d'une langue additionnelle
 - Le partage d'outils et de ressources
 - La sensibilisation interculturelle
 - L'utilisation de l'outil ALIC (Appréciation Langagière Initiale et Continue)
 - Le processus d'élaboration du plan d'accueil et d'inclusion.

L'arrivée d'apprenants issus de l'immigration constitue un phénomène relativement récent au sein du DSFNE. Malgré les efforts déployés, les enseignants sont confrontés à divers défis au sein de leurs écoles.

Relation avec les parents :

- La communication avec les parents est parfois difficile en raison des barrières linguistiques et culturelles.

Apprentissages

- Les enseignants insuffisamment préparés afin d'accompagner adéquatement les apprenants dans l'apprentissage du français comme langue additionnelle.
- Les apprenants arrivent à n'importe quel moment de l'année scolaire et leur parcours scolaire peut varier (interruptions de scolarité, objectifs différents dans leur pays d'origine, etc.) il est difficile pour les enseignants de répondre efficacement à leurs besoins
- Le profil linguistique de l'élève demeure inconnu pour des personnes enseignantes qui travaillent avec l'enfant jusqu'à ce que l'ALIC lui soit administrée
- Les attentes en matière de comportement au sein de notre système scolaire différent de celles du pays d'origine de la plupart des nouveaux arrivants

➤ Premières Nations

Le DSFNE doit contribuer à l'avancement de l'objectif 5 du plan de 10 ans qui est : « Assurer que tous les élèves valorisent et comprennent la culture et l'histoire des peuples des Premières Nations et permettre aux élèves autochtones de construire leur identité. »

Afin d'atteindre cet objectif, les différents domaines d'action suivants ont été mis en place.

1. Ententes de collaboration avec les quatre communautés des Premières Nations Mi'kmaq/Mi'gmaq présentes dans notre district.

- Listujug (Québec)
- Ugpi'ganjig (Eel River Bar)
- Oinpegitjoig (Pabineau)
- Esgenoôpetitj (Burnt Church)

3 rencontres par année avec les DEA
Sujet : Révision des plans stratégiques

2. Initiatives de sensibilisation

- Ateliers et formations de sensibilisation avec des équipes de leaders.
- Ateliers de sensibilisation avec le personnel scolaire (sur demande);
- Ajout du drapeau Mi'kmaq dans les 34 écoles et les trois centres d'appui du DSFNE;
- Littérature jeunesse d'origine autochtone dans les écoles
- Les 34 écoles du DSFNE ont reçu une œuvre d'art de l'artiste Jonathan Labillois, originaire de la communauté Mi'gmaq de Listuguj.

3. Occasions pour les apprenants de tisser des liens avec les communautés des Premières Nations

- Les élèves visitent des communautés des Premières Nations Mi'kmaq/Mi'gmaq afin d'approfondir leur connaissance de leur culture, leur histoire et leurs traditions;
- Ateliers avec des artistes Mi'kmaq/Mi'gmaq pour découvrir les techniques artistiques traditionnelles et créer leurs propres œuvres d'art inspirées de la culture Mi'kmaq

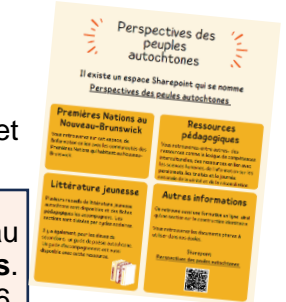
2022-2023
39 projets : 36 000\$

2023-2024
36 projets : 32 000\$

4. Souligner les évènements importants

- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation;
- Mois national de l'histoire autochtone.

L'équipe responsable de ce dossier a également créé plusieurs activités, concours et recueils d'informations pour les apprenants et le personnel éducatif.



Selon les données tirées du sondage du mieux-être des élèves du Conseil de la santé, au DSFNE, **6% des apprenants de la 6^e à la 12^e année s'identifient comme Autochtones.** La tendance des apprenants à s'identifier comme Autochtone est à la hausse depuis 2016. Cela peut être attribuable à la sensibilisation et au développement de leur identité.

Projet pédagogique à l'avant-plan

Plusieurs projets sont disponibles pour tous les apprenants du DSFNE. Ceux-ci ont été créés par certains membres de l'équipe d'accompagnement afin de répondre aux finalités du CED, permettant le développement de compétences et répondant à certaines attentes des programmes d'études.

❖ *Expo-sciences*

C'est une occasion pour tous les apprenants de créer des projets en lien avec leurs intérêts et leur questionnement, ce qui favorise le développement de leurs habiletés et de leurs compétences en lien avec le processus d'enquête, la pensée critique, la pensée novatrice et la créativité.

Il est permis, lors des expo-sciences de développer une idée dans l'une des catégories suivantes :

- **Les sciences**
- **Les mathématiques**
- **Les sciences humaines**
- **L'ingénierie**
- **L'informatique**
- **L'environnement**
- **La robotique**

L'expo-sciences du DSFNE aura lieu en mars 2024

❖ *Défi : Explorer, innover et créer au DSFNE*

Afin de promouvoir les sciences, de rendre les apprenants actifs cognitivement ainsi que de leur permettre de développer des compétences dans des contextes signifiants, le Défi Explorer, Innover et Créer au DSFNE a été mis en place. Ceci s'adresse aux apprenants de la 6^e à la 12^e année.

Celui-ci est composé de 3 thématiques :

1. Le principe d'action-réaction et les machines simples :
Le but est de concevoir une machine [Rube Goldberg](#) en respectant certaines contraintes.
2. L'esprit scientifique, l'esprit critique!
Projet d'expérimentation, d'innovation ou de vulgarisation scientifique
3. Codage, programmation et robotique
Programmer et concevoir un robot

❖ *Cybercitoyenneté ... l'affaire de tous!*



79 équipes inscrites!

Nouveau programme facultatif de sensibilisation à la cybercitoyenneté offert dès novembre 2023 à toutes les classes de la 3^e à la 12^e année.

Son objectif principal est de permettre aux apprenants de développer leur citoyenneté à l'ère du numérique en abordant les thèmes suivants :

- Le respect
- La sécurité
- Le bien-être
- La communication
- L'identité numérique
- La littératie numérique
- Les stratégies de publicité et de marketing retrouvées en ligne



➤ Personnel enseignant

Afin d'accompagner les apprenants dans leurs apprentissages et le développement de compétences, le DSFNE compte 766 personnes enseignantes.

- 727 enseignants sous contrat B
- 39 enseignants sous contrat D

En 2023-2024, **15 enseignants novices ont un contrat B ou D**. Les enseignants novices sont des enseignants qui en sont à leur 1^{re} année complète sous contrat. Ceux-ci reçoivent un accompagnement plus ciblé :

- Année 1 dans le guide d'accompagnement
- Assignation d'un mentor à l'école
- 500\$ pour de la suppléance, de la formation ou autres besoins professionnels

De plus cette année le DSFNE accueille **25 stagiaires répartis dans 13 écoles**.

- Ce partenariat avec les universités offre l'opportunité au district de préparer la nouvelle génération et de faciliter la transition entre le milieu académique universitaire et la vie en milieu scolaire.



Accompagnement du personnel enseignant

La supervision du personnel enseignant des écoles appartient aux membres de l'équipe de directions. Chaque enseignant doit compléter un plan de croissance. Dans son plan de croissance, l'enseignant doit y insérer 2 objectifs en lien avec les thèmes suivants :

- Planification et préparation
- L'enseignement
- Éléments de la salle de classe
- Responsabilités professionnelles

Par la suite, la direction est responsable des rencontres de suivi avec l'enseignant et des visites de classe. Toutefois, l'enseignant peut en tout temps faire appel à un ou des membres de l'équipe d'accompagnement pour de l'aide au niveau pédagogique ou des structures de la salle de classe.

Les DEA et la DSSA, en collaboration avec les membres de l'équipe d'accompagnement planifient, élaborent, mettent en œuvre et évaluent les services éducatifs du DSFNE.

➤ Accompagnement des écoles

Dans certaines situations, il arrive que certaines écoles nécessitent un type d'accompagnement plus structuré pour adresser un ou plusieurs défis (obstacles). Les DEA en collaboration avec l'équipe d'accompagnement peuvent offrir deux types d'accompagnement.

Accompagnement planifié	Accompagnement préventif
<ul style="list-style-type: none"> • Une équipe multidisciplinaire* par école • Accompagnement collaboratif d'une école ayant plusieurs besoins ou défis • Augmentation de la fréquence et de l'intensité • Permet à l'école ciblée d'améliorer des défis dans plusieurs domaines • Accompagnement d'un membre de l'équipe d'amélioration continue 	<ul style="list-style-type: none"> • Équipes interdisciplinaires** • Adresse certains défis selon les besoins • Fréquence et intensité selon les besoins • Accompagnement individuel ou en équipe

***Équipe multidisciplinaire :** Comprend des accompagnateurs ayant des expertises dans différents domaines et ayant différents rôles (ex : DEA, DSSA, Responsable de l'amélioration continue, équipe d'accompagnement, etc.)

**** Équipe interdisciplinaire :** Comprend des regroupements de plusieurs accompagnateurs dont les compétences se chevauchent et s'harmonisent. Chaque accompagnateur collabore avec les autres pour atteindre l'objectif de l'équipe. (ex : Équipe de littératie, numératie, d'évaluation, etc.)

Cette équipe voit également à l'analyse des besoins du milieu afin de mettre en place différents projets, des stratégies préventives et de la formation pour l'ensemble du personnel.

Voici les grands projets des trois sous-équipes d'accompagnement cette année :

Numératie

- Enseignants de numératie pour chaque école (2 journées de formation)
- **Projet commun en 6^e année :** Actions concrètes pour développer des bases solides en mathématiques
- **Trousse de numératie du palier 2** (7 écoles ciblées)
 - Collaboration avec l'équipe des services de soutien
- Accompagnement du **projet pilote en numératie 9^e année** (École PRP)
- Ateliers : **Classe pour réfléchir à la verticale**
 - Ce type d'activité augmente la persévérance à la tâche, la collaboration, la communication du raisonnement mathématique et la participation des élèves.

Projet vie-carrière

- Chantier de développement collaboratif sur **les actions posées en lien avec le projet vie-carrière**
- Rencontre de **réseautage des collaboratrices vi-carrière et des employeurs dans le Nord** de la province.
- Formation « **Ma vie, mon parcours** » : Partenariat avec l'Université de Moncton
- **Français interdisciplinaire:**
 - **Littératie au secondaire :** Le programme d'études au service de la consolidation des stratégies de littératie au secondaire (Enseignants de français de 9^e à 12^e année)

Pratiques évaluatives

- **Pratique évaluative :** l'évaluation en cours d'apprentissage joue un rôle essentiel dans la progression des apprentissages et le développement des compétences chez nos élèves.
 - **Formations aux 34 directions :** Partage de stratégies et d'outils faciles pour mettre en œuvre des pratiques évaluatives efficaces.
 - **Formation aux enseignants :** Renforcer les compétences en matière d'évaluation en cours d'apprentissage

Sciences

- **Formations** aux personnes enseignantes
 - **Sciences (6^e à 8^e)** : processus d'enquête
 - **Sc. Humaines (4^e et 5^e)** : compétence interculturelle
 - **Relations saines en milieu sportif** (enseignants d'éducation physique)
- **Réflexion sur l'intégration du thème de l'environnement** dans les cours de sciences au secondaire
- **Sécurité dans les cours de métiers et l'utilisation des centres d'explications des métiers** au primaire
- **LGBTQ2+** : Clarification des rôles des personnes qui interviennent auprès des apprenants

Pratiques pédagonumériques

- **Trousses technocréatives** : Permettre aux enseignants d'explorer différent matériel techno créatif
- **Projet AVAN (apportez votre appareil numérique) au secondaire** : Avec l'arrivée des ordinateurs portables obligatoires au secondaire, l'équipe d'accompagnement collabore avec un représentant par école secondaire afin d'amener les personnes enseignantes à intégrer de façon pédagogique et efficace ces technologies dans leur salle de

Littératie

- **Littératie structurée** (Écoles pilotes)
 - Formation pour le personnel enseignant en enseignement formel de la lecture
- **Accompagnement** :
 - **Lecture 2^e année**
 - Analyse des résultats (évolution observée sur plusieurs années)
 - Formation du personnel, accompagnement direct, atteinte d'objectif et suivis
 - **Nouveaux enseignants de français**
 - **Enseignants de littératie**
 - Formation évaluation lecture à haute voix en 3^e année
- **Littératie après les heures de classe**
 - Appui financier pour différents projets d'école encourageant la littératie après les heures de classe

Services de soutien aux apprentissages

- **Enseignants ressources novices** (2 journées de formation)
 - Explication des rôles et responsabilités reliés au poste d'enseignement ressource
- **Formation sur l'élaboration et la mise en œuvre des PEI (Plan d'études individualisé)**
 - Enseignants ressources
 - Mise à jour pour les directions d'école
- **Formation sur les compétences fonctionnelles pour l'autonomie**
 - Enseignants ressources du secondaire
- **Projet Santé mentale**
 - ASSIT, EMRV, Trauma
- **Accompagnement des psychologues, travailleurs sociaux, mentors en gestion de comportement, etc.**
- **Actualisation linguistique et nouveaux arrivants**
 - Accompagnement et formation

Difficultés en lien avec le manque de suppléance

Offrir une formation continue au personnel enseignant devient de plus en plus complexe. Afin de faciliter la mise en place du développement professionnel et garantir une couverture de remplacement, le DSFNE, en partenariat avec le service des ressources humaines, a établi des normes pour convoquer le personnel enseignant :

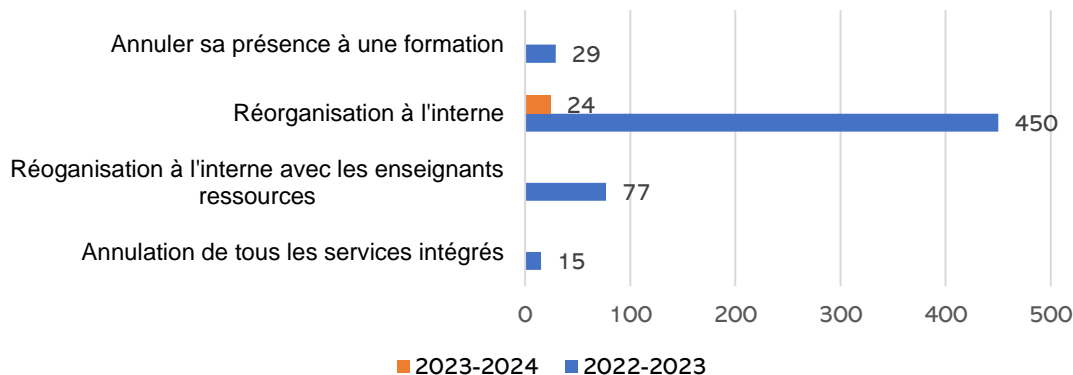
- **Limiter le nombre de suppléances par jour selon la région**
 - Chaleur 10
 - Restigouche 9
 - Péninsule Acadienne : 14
- **Ne pas convoquer les enseignants les vendredis**
- **Ne pas convoquer la semaine de Pâques** dû aux nombreuses demandes de congés déjà prévus.

Afin d'assister les directions dans l'appel des suppléants, une répartitrice est en fonction avec un processus à suivre. Ce dernier contient des directives claires à suivre en cas de manque de suppléants dans une école.

Manque de suppléants pour personnel enseignant uniquement :

<p>2022-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 571 situations de personnel absent non-remplacé • 6 fermetures de classe 	<p>2023-2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 24 situations de personnel absent • Aucune fermeture de classe à présent
---	---

Solutions prises par l'école pour combler le manque de suppléants enseignants



★ Il est important de noter qu'à chaque réorganisation interne plusieurs élèves perdent du temps de services individuels ou de groupe.

De plus, certains enseignants ne reçoivent pas la formation continue nécessaire à son cheminement professionnel.

Soutien aux élèves
(Politique 3.2.5 et 3.5.4)

La directrice des services de soutien à l'apprentissage (DSSA) s'assure que les 34 écoles du DSFNE soient des milieux d'apprentissages positifs et inclusifs qui s'engagent à actualiser la mission, la vision, les finalités et les grandes priorités du DSFNE.

Pour préserver les environnements scolaires positifs et inclusifs la DSSA doit :

- S'assurer que les stratégies pour guider les interventions liées au milieu propice et à l'inclusion soient mises en place.
- Offrir un accompagnement et organiser les diverses structures gagnantes présentes au DSFNE. (Équipe stratégique, modèle RAI(réponse à l'intervention), PSI (prestation des services intégrés), milieu propice aux apprentissages, etc.).
- Encourager la mise en place des stratégies différenciées dans l'accompagnement du personnel et des apprenants.
- Superviser l'équipe stratégique du district.
- Assurer la mise en œuvre, la continuité des changements de la PSI avec les partenaires.

En plus de l'accompagnement aux enseignants et aux directions, la DSSA, les DEA, et les membres de l'équipe d'accompagnement doivent s'assurer que l'école réponde aux besoins de tous les apprenants. Répondre aux besoins des apprenants nécessite une vision englobante du système éducatif, tant académique que comportemental.



MonAPPUI est la plateforme de gestion de dossiers utilisée par les enseignants et enseignants ressources. Elle est destinée à faciliter l'accompagnement individuel des élèves, en mettant l'accent sur la confidentialité et la collaboration entre les enseignants. La plateforme permet de suivre et partager des informations essentielles pour aider les apprenants à réussir leur parcours éducatif.

Vous retrouvez différentes sphères qui sont mises en place pour accompagner les apprenants dans leur parcours scolaire.

➤ Demandes de tutorat

Un apprenant qui ne fréquente pas l'école pour une longue période (plus de deux semaines) et qui a un plan d'intervention le concernant de déterminé, et que le tutorat à la maison constitue la principale voire l'unique éducation qu'il reçoit, le district doit selon la **politique 322 de l'inclusion scolaire** lui offrir un service de tutorat :

- Un minimum de huit (8) heures et un maximum de douze (12) heures par semaine doivent être offerts à l'apprenant selon le besoin.

Nombre d'apprenants ayant reçu un service de tutorat	
2022-2023	▪ 40 apprenants
Septembre 2023	▪ 3 apprenants

➤ Enseignement à domicile

Enseignement à domicile

2022-2023

- 24 apprenants
 - 8 sont de retour à l'école

Septembre 2023

- 14 apprenants
 - 6 renouvellements

Pour diverses raisons, certains parents sollicitent la possibilité d'assurer l'éducation de leur enfant à domicile. Afin d'être en mesure d'offrir ce type d'éducation, les parents doivent remplir une demande d'exemption.

En remplissant cette demande, les parents sont informés de leur responsabilité en lien avec l'enseignement fait à leur enfant et que ceux-ci ne pourront obtenir un diplôme d'études secondaires du N.-B.

Milieu propice

L'école devrait être un milieu propice à l'apprentissage et au travail inclusif, sécuritaire, au respect des droits de la personne et à la diversité. Ce milieu soutient également la lutte contre toute forme de discrimination.

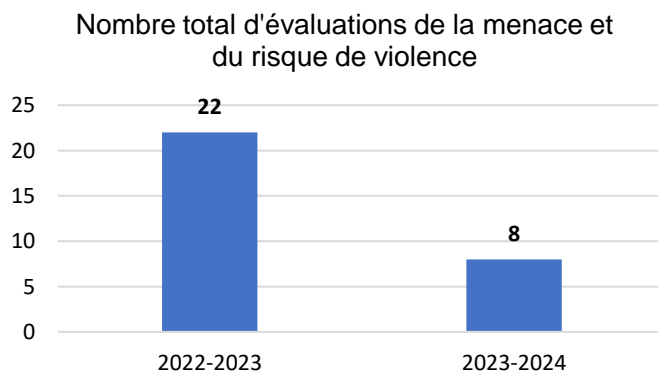
On y retrouve des normes comportementales et disciplinaires en donnant un aperçu du comportement attendu des élèves dans le Code de vie des élèves du Nouveau-Brunswick.

Il est important comme système d'éducation offrir un milieu sain tant à notre personnel qu'à nos apprenants. Comme entité, il est important que tous soient conscients et comprennent la [politique 703 - Milieu propice à l'apprentissage](#).

Il est important de comprendre ce qu'est le comportement inapproprié et l'inconduite grave. Lorsque certaines situations se développent dans nos écoles, il est important de prendre un temps d'arrêt et de faire l'analyse de la situation.

- Afin de faire correctement cette analyse, le DSFNE offre à toutes les directions et directions adjointes la formation « **Évaluation de la menace et du risque (ÉMRV)** ».

Il n'est pas mentionné dans la politique de faire l'évaluation à la menace, mais dans la plupart des cas, ce sont ces actions ou des comportements inquiétants qui mènent à l'évaluation de celle-ci.



Une équipe est responsable d'accompagner les directions dans cette évaluation lorsque ceux-ci doivent s'en prévaloir.

- **L'an dernier, 22 demandes** d'évaluation ont été réalisées.
- **Depuis septembre, 8 demandes** d'évaluation ont déjà été réalisées.

Enseignantes ressources d'appui comportemental

Une équipe de 9 personnes jouent un rôle d'accompagnement des écoles et travaillent auprès des jeunes qui ont des comportements de niveau modéré et/ou élevé en mettant en place une démarche pour le soutien comportemental ou un plan d'interventions comportementales lorsque nécessaire.

Nouveauté : Les dossiers sont assignés selon l'expérience et/ou la formation de l'enseignante ressource d'appui comportemental au lieu de leur assigner une école spécifique.

Pour effectuer ce travail, elles :

- observent
- recueillent des données
- effectuent une cueillette d'information
- analysent des données
- tiennent à jour des graphiques
- donnent des recommandations
- assistent à des rencontres ECC/ECI/plan commun, etc.

La collecte de données est l'élément clé qui permet :

- d'analyser les causes possibles du comportement;
- de voir comment le comportement est renforcé;
- de comprendre à quel besoin l'apprenant semble répondre.

Ces enseignants recueillent les **données avant, pendant et après la mise en œuvre des recommandations** afin d'analyser si les interventions proposées semblent donner des résultats. Les données sont ensuite analysées et entrées dans des graphiques qui permettent de représenter de façon objective plutôt que subjective le cheminement de l'apprenant.

2022-2023

-251 demandes de services ont été faites auprès de cette équipe.
- 110 plans de démarches de soutien comportemental ou de plan d'interventions comportementales ont été mis en place.

Accommodations et exemptions

Des accommodations sont également offertes aux apprenants ayant des besoins particuliers ou des défis d'apprentissage dans le but d'atteindre leur zone proximale de développement. Les accommodations favorisent l'inclusion et permettent d'éliminer les obstacles d'apprentissage afin de leur permettre de progresser et de vivre des succès.

Tout comme les accommodations offertes en salle de classe, les apprenants bénéficient des mêmes conditions lors des évaluations externes.

Voici quelques accommodations qui sont permises en classe et aux évaluations externes :

- Accès à un scripteur, à un lecteur ou à un système d'enregistrement vocal;
- Accès à un ordinateur muni d'un logiciel de traitement de texte;
- Transcription spéciale des caractères
- Accès à du matériel et/ou du temps supplémentaire

Demandes d'accommodations 2022-2023

2498 apprenants reçoivent des accommodations en salle de classe

387 apprenants ont reçu des accommodations aux évaluations externes

Bien que des accommodations soient accordées pour permettre aux élèves de faire la démonstration de leurs acquis aux examens provinciaux, dans certains cas, le recours à l'exemption s'avère nécessaire. Voici les raisons qui justifient une exemption :

- Les accommodations demandées ne sont pas offertes par le MÉDPE ou compromettent l'intégrité ou la confidentialité de l'examen;
- L'apprenant présente un retard académique majeur ou un trouble tel qu'il est incapable de faire un examen provincial avec une chance réelle d'atteindre le seuil de réussite;

Technologie d'aide

Une technologie d'aide est une stratégie de compensation conçue pour surmonter certaines difficultés afin de rendre l'apprentissage accessible. C'est donc une ressource offerte à de nombreux apprenants du DSFNE.

Nouveauté

L'outil prêté aux apprenants pour pallier les défis en lecture et/ou en écriture des élèves est maintenant l'iPad. (Précédemment, c'était un ordinateur portable + d'autres outils complémentaires.)

- **Atelier/formation** : Les enseignants ressources du primaire ont participé à un atelier de manipulation sur les outils d'accessibilité qu'offre l'iPad
- **Partenariat** : Le DSFNE travaille en partenariat avec **Apple®** afin d'offrir des outils et des ateliers aux enseignants ressources pour mieux répondre à la diversité en salle de classe.

Services sensoriels

C'est un service offert de la naissance à la fin du parcours scolaire. Les interventions débutent dès que l'audiologiste ou le spécialiste de la vue envoie un rapport de référence.



Perte auditive

L'approche auditive verbale est l'approche qui est adoptée pour la grande majorité des élèves au Nouveau-Brunswick

- Les services qui peuvent être livrés :
 - à l'école
 - à domicile
 - à la garderie
- L'équipe des services peut :
 - Enseigner des habiletés de communication
 - Guider les parents dans l'atteinte des objectifs
 - Assurer le bon fonctionnement de l'équipement technologique de l'apprenant
 - Accompagnement des personnes assistantes en éducation
 - Rencontres et sensibilisation de la perte auditive
 - Faire la préparation de la transition au postsecondaire
- Les personnes enseignantes pour élèves ayant une perte auditive collaborent avec l'équipe-école et autres professionnels à l'externe (audiologistes, psychologues, physio/ergo, etc.)
- **DSFNE :**
 - **10 enseignants (1 coordonnateur et 3 PAR)**
 - **99 apprenants**



Déficiência visuelle

Rendre accessible le matériel scolaire, en l'adaptant ou en fournissant l'aide optique qui aidera à l'accessibilité aux apprenants.

- L'équipe des services :
 - Fait l'entraînement de la technologie adaptée et spécialisée.
 - Transforme les documents en braille si nécessaire
 - Assure de l'accessibilité aux bâtiments et adresse les déplacements sécuritaires autant au scolaire que dans la communauté.
- Le travail auprès de ces jeunes se fait conjointement avec les écoles, les parents et les agences qui sont impliquées.
- **DSFNE :**
 - **2 enseignants**
 - **Un spécialiste en orientation et mobilité**
 - **26 apprenants**

En conclusion, l'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire est le fruit d'une collaboration harmonieuse entre les DEA, la DSSA, l'équipe d'accompagnement, les directions d'école et le personnel enseignant.

Les directions d'école établissent la vision et les ressources, les enseignants mettent en œuvre les pratiques pédagogiques, et le développement professionnel soutient l'amélioration continue de nos écoles.

Cette synergie favorise la réussite des élèves et contribue à la création d'un environnement éducatif où chaque apprenant peut atteindre son plein potentiel. Il est donc essentiel de reconnaître l'importance de ces éléments dans l'accompagnement global de tous.

District scolaire francophone Nord-Est

Conseil d'éducation 2023-2024

Budget d'exploitation en date du 31 octobre 2023

Activité	Budget 23-24	Dépenses en date du 31-10-23	Solde	Dépenses réelles 22-23
Dépenses régulières				
Indemnité par réunion	30 000 \$	17 000 \$	13 000 \$	29 500 \$
	30 000 \$	17 000 \$	13 000 \$	29 500 \$
Congrès / conférences / formation				
Participation	30 500 \$	5 791 \$	24 709 \$	24 633 \$
	30 500 \$	5 791 \$	24 709 \$	24 633 \$
Réunions du CED				
Annonces	1 000 \$	- \$	1 000 \$	- \$
Pauses et location de salles	3 000 \$	1 169 \$	1 831 \$	3 784 \$
Fournitures / équipement	1 000 \$	- \$	1 000 \$	42 \$
	5 000 \$	1 169 \$	3 831 \$	3 826 \$
Dépenses des membres du CED				
Frais de déplacement	34 000 \$	16 138 \$	17 862 \$	29 726 \$
Autres fournitures	500 \$	70 \$	430 \$	311 \$
Communication (Internet / cellulaire)	5 000 \$	2 575 \$	2 425 \$	4 853 \$
	39 500 \$	18 783 \$	20 717 \$	34 890 \$
CPAÉ				
Formation pour les membres	2 000 \$	- \$	2 000 \$	2 448 \$
	2 000 \$	- \$	2 000 \$	2 448 \$
Communication / promotion				
Articles promotionnels	1 500 \$	- \$	1 500 \$	- \$
Information aux parents	2 000 \$	- \$	2 000 \$	- \$
Publicité pour les évènements	1 500 \$	695 \$	805 \$	1 850 \$
	5 000 \$	695 \$	4 305 \$	1 850 \$
Autres dépenses du CED				
Honoraires professionnels / frais légaux / consultations	10 000 \$	4 074 \$	5 926 \$	24 484 \$
Conseil jeunesse	4 000 \$	151 \$	3 849 \$	- \$
Bourses	7 000 \$	- \$	7 000 \$	7 000 \$
Autres activités	2 000 \$	2 050 \$	(50) \$	26 647 \$
	23 000 \$	6 275 \$	16 725 \$	58 131 \$
Total	135 000 \$	49 714 \$	85 286 \$	155 278 \$

Tableau de bord financier

En date du 29 septembre 2023



Budget d'exploitation total DSFNE 130 897 300 \$ 59 068 764 \$ 72 149 459 \$ 131 218 223 \$ (320 922) \$

	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Enseignement et services scolaires					
Salaires	61 537 487 \$	30 568 542 \$	30 903 174 \$	61 471 716 \$	65 771 \$
Frais de déplacements et autres services	276 000 \$	47 498 \$	228 503 \$	276 001 \$	(1) \$
Matériel et équipement	2 204 398 \$	116 248 \$	2 088 150 \$	2 204 398 \$	0 \$
Total enseignement et services scolaires	64 017 885 \$	30 732 288 \$	33 219 827 \$	63 952 115 \$	65 770 \$

	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Soutien administratif scolaire					
Salaires	5 396 218 \$	2 243 135 \$	3 020 489 \$	5 263 624 \$	132 594 \$
Frais de déplacements, autres services et matériel	347 000 \$	107 139 \$	236 766 \$	343 905 \$	3 095 \$
Total soutien administratif scolaire	5 743 218 \$	2 350 274 \$	3 257 255 \$	5 607 529 \$	135 689 \$

	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Services d'appui aux élèves					
Salaires	14 400 543 \$	4 954 200 \$	9 351 417 \$	14 305 617 \$	94 926 \$
Frais de déplacements, autres services et matériel	113 000 \$	62 934 \$	50 066 \$	113 000 \$	0 \$
Total services d'appui aux élèves	14 513 543 \$	5 017 134 \$	9 401 483 \$	14 418 617 \$	94 926 \$

	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Transport scolaire					
Salaires	3 615 000 \$	1 407 610 \$	2 269 177 \$	3 676 787 \$	(61 788) \$
Frais de déplacements, autres services et matériel	3 347 200 \$	851 327 \$	2 665 257 \$	3 516 583 \$	(169 383) \$
Total transport scolaire	6 962 200 \$	2 258 937 \$	4 934 434 \$	7 193 371 \$	(231 171) \$

	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Batiments					
Salaires	7 925 040 \$	3 602 763 \$	4 231 534 \$	7 834 297 \$	90 742 \$
Coûts fixes d'entretien	7 987 858 \$	2 380 420 \$	5 762 915 \$	8 143 335 \$	(155 477) \$
Coûts variables et projets d'entretien	1 900 000 \$	1 365 302 \$	545 910 \$	1 911 212 \$	(11 212) \$
Total batiments	17 812 897 \$	7 348 485 \$	10 540 359 \$	17 888 844 \$	(75 947) \$

	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Administration du district					
Salaires et dépenses du conseil d'éducation	135 000 \$	54 925 \$	80 075 \$	135 000 \$	0 \$
Salaires et dépenses du district et centres d'appui	5 262 159 \$	2 747 754 \$	2 567 384 \$	5 315 138 \$	(52 978) \$
Salaires et dépenses du secteur informatique	1 333 071 \$	748 666 \$	581 902 \$	1 330 568 \$	2 503 \$
Total administration du district	6 730 230 \$	3 551 345 \$	3 229 361 \$	6 780 706 \$	(50 475) \$

Tableau de bord financier

En date du 29 septembre 2023



Budget d'exploitation total DSFNE **130 897 300 \$** **59 068 764 \$** **72 149 459 \$** **131 218 223 \$** **(320 922) \$**

Indemnités du personnel	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Paie de vacances	2 004 520 \$	780 743 \$	1 242 443 \$	2 023 186 \$	(18 666) \$
Régime de pension du Canada	5 134 988 \$	2 665 608 \$	2 589 570 \$	5 255 178 \$	(120 190) \$
Assurance emploi	1 856 718 \$	968 550 \$	938 964 \$	1 907 514 \$	(50 796) \$
Autres avantages sociaux	1 632 500 \$	1 039 707 \$	670 645 \$	1 710 352 \$	(77 852) \$
Total indemnités du personnel	10 628 726 \$	5 454 608 \$	5 441 622 \$	10 896 230 \$	(267 504) \$

Programmes éducatifs	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Francisation	108 587 \$	27 821 \$	73 459 \$	101 280 \$	7 307 \$
École communautaire	1 169 643 \$	629 198 \$	525 568 \$	1 154 766 \$	14 877 \$
Petite enfance	140 255 \$	87 484 \$	52 919 \$	140 403 \$	(148) \$
Premières nations	32 000 \$	19 298 \$	12 702 \$	32 000 \$	(0) \$
Autres programmes	304 727 \$	61 601 \$	222 144 \$	283 745 \$	20 982 \$
Total autres programmes éducatifs	1 755 211 \$	825 402 \$	886 792 \$	1 712 194 \$	43 017 \$

Projets du district	Budget total DSFNE 23-24	Dépenses accumulées au 29-09-23	Dépenses prévues	Dépenses totales prévues au 31-03-24	Variation
Centres apprentissage et collaborateurs vie-carrière	518 181 \$	393 433 \$	144 974 \$	538 407 \$	(20 226) \$
PLOE	213 000 \$	352 342 \$	(124 342) \$	228 000 \$	(15 000) \$
Amélioration continue	615 813 \$	281 364 \$	334 449 \$	615 814 \$	(1) \$
Finalités du district	529 780 \$	76 829 \$	452 952 \$	529 781 \$	(1) \$
Autres projets	856 617 \$	426 323 \$	430 294 \$	856 617 \$	0 \$
Total autres projets	2 733 391 \$	1 530 292 \$	1 238 327 \$	2 768 618 \$	(35 228) \$

1 PROCESSUS DE GOUVERNE

1.2 Description des fonctions du Conseil

Le Conseil est fiduciaire pour la communauté du District scolaire francophone Nord-Est. Il détermine et demande un rendement organisationnel adéquat.

En conséquence, le Conseil axera ses efforts sur les résultats suivants :

1.2.1 Le lien entre le district scolaire et la communauté :

- a) en tenant informer les parents et la communauté sur les affaires du CED
 - par le biais du site web
 - en les invitant à échanger à propos de l'éducation et de la gouvernance
 - en invitant les divers partenaires aux réunions du Conseil
- b) en favorisant et en maximisant les rencontres avec les parents et la communauté
 - en participant aux réunions des CPAÉ
 - en offrant de la formation aux membres des CPAÉ
 - en invitant les membres des CPAÉ à présenter leurs réalisations aux réunions du Conseil
 - en multipliant la participation du Conseil aux activités organisées par les écoles et la communauté

1.2.2 Les politiques de gouverne qui, aux échelons les plus larges, portent sur chaque catégorie de décision organisationnelle, à savoir les suivantes :

- a) les **Finalités** : les effets, les avantages, les résultats, leur valeur relative et les récipiendaires;
- b) les **Limites de la direction générale** : les limites imposées à l'autorité de la direction générale constituant les balises de prudence et d'éthique à l'intérieur desquelles la direction générale doit mener ses activités;
- c) le **Processus de gouverne** : énoncé de la façon dont le Conseil perçoit, exécute et évalue sa propre tâche;
- d) les **Relations entre le Conseil et la direction générale** : Délégation de pouvoir et vérification pour en assurer une bonne utilisation : autorité et responsabilité inhérentes au rôle de la direction générale;

1.2.3 Évaluation du rendement de la direction générale selon la description dans les politiques de « *Finalités* » et « *Limites de la direction générale* ».

2 RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

2.2 Exposé des fonctions de la direction générale

Le rendement de la direction générale en tant qu'unique lien officiel du Conseil par rapport à l'organisme fonctionnel, sera synonyme du rendement de l'ensemble de l'organisme.

Par conséquent, la contribution des fonctions de la direction générale peut être exprimée par rapport au rendement dans deux secteurs uniquement.

2.2.1 Réalisation des dispositions des politiques du Conseil sur les *Finalités*.

2.2.2 Fonctionnement organisationnel conformément à la prudence et au code de déontologie établis dans les politiques du Conseil sur les *Limites imposées à la direction générale*.

Conseil d'éducation DSFNE
Réunion ordinaire du mardi 14 novembre 2023
École Univers Jeunesse – Bertrand

Rapport de la présidence : Période du 11 octobre au 14 novembre 2023

Date	Lieu	Activités
11 octobre	Bathurst	Rencontre avec le maire de Campbellton, le PDG du CCNB en compagnie du D.G. au sujet du projet de logements à Campbellton
12 octobre	Fredericton	Forum provincial sur l'Éducation. Le vice-président, l'élève conseiller et le directeur général étaient également présents. Les points abordés lors de cet événement : le financement des petits déjeuners dans les écoles ; Financement des infrastructures scolaires ; Points de vue des jeunes relatif au climat politique actuel ; Intelligenc artificielle. Notre élève conseiller et l'élève conseillère du DSFS ont livré une présentation magistrale relatif aux effets de l'amendement apporté à la politique 713 sur nos élèves et du climat malsain que cette situation a créé dans nos écoles. Malgré qu'il n'ait pu contredire aucun des arguments et éléments énoncés par nos élèves conseillers, le ministre a affirmé qu'il était à l'aise avec les changements apportés.
17 octobre	Virtuel	Rencontre hebdomadaire de concertation et de mise à jour relative à la politique 713
19 et 20 octobre	Fredericton	Réunion de la Table des arts et de la culture en éducation. Moments phares de cette rencontre : Présence d'élèves, rencontre virtuelle avec des élèves et vidéo clip témoignant de l'importance pour elles et eux de l'intégration des arts et de la culture dans les cours, comme programme scolaire ou parascolaire et son impact dans leur vie.
24 octobre	Virtuel	Consultation portant sur le programme des langues officielle en éducation (PLOE) effectuée par le MEDPE. Les conseiller Richard Gallant (V.-P.), Guy Chiasson et le directeur général Marc Pelletier y ont également participé.
25 au 29 octobre	Sudbury Ont.	Congrès et AGA de la FNCSF. Y ont aussi participé le V.-P. Richard Gallant, la conseillère Michèle Hébert, l'élève conseiller Alexandre Veilleux et le directeur général Marc Pelletier. Parmi les ateliers au programme, mon coup de cœur a été celui portant sur l'insécurité linguistique auquel prenait part notre élève conseiller. 7 élèves conseillers/conseillères provenant de différentes régions du pays ont partagé leur point de vue relatif à cet enjeu.

		<p>Tous et toutes ont témoigné être fiers de leur langue, le français, de le parler et de s'affirmer francophone. Ils ont amené des arguments solides démontrant que l'intolérance et les préjugés de certaines institutions, autorités et personnes influentes dans nos communautés envers les jeunes concernant leur façon de parler et/ou de leur accent n'améliore pas la situation et pouvait même avoir l'effet contraire. Cet atelier mérite d'être présenté dans toutes les écoles. Quoi de mieux pour convaincre nos jeunes de parler le français, de s'afficher et de s'identifier comme fiers francophones que le témoignage de leurs pairs. La conviction et l'engagement démontrés par ces jeunes panelistes sont porteur d'espoir pour l'avenir de notre langue et notre culture. Je souligne aussi la prestation exceptionnelle de notre élève conseiller qui s'est démarqué par ses propos, son sens de l'humour et de la réplique. Bravo Alexandre ! Tu nous as fait honneur !</p> <p>Une autre séance intéressante fut celle ayant comme invité Me Pierre Foucher, professeur en droit constitutionnel, maintenant retraité (a enseigné le droit à l'Université de Moncton). L'AGA : Richard Gallant, Michèle Hébert et moi-même, à titre de délégués et Alexandre Veilleux comme observateur, y avons assisté. Faits à noter : Une légère augmentation des frais de cotisation a été adoptée à l'unanimité. Robert Levesque a été réélu comme vice-président Atlantique au Conseil d'administration de la FNCSF.</p>
31 octobre	Virutel	Rencontre hebdomadaire de concertation et de mise à jour relative à la politique 713.
1 ^{er} novembre	Fredericton	MEDPE : Forum ouvert portant sur la stratégie du milieu éducatif francophone en matière d'attraction et de rétention des personnes apprenantes issues de l'immigration.
3 novembre	Caraquet	Entrevue à Radio Canada Télé : Liste des priorité provinciale en matière d'infrastructure scolaire : WAL mise au point
4 novembre	Fredericton	Ouverture officielle Sommet francophone des jeunes LGBTQ2+ (Affiche tes couleurs)
6 novembre	Virtuel Bathurst Virtuel	Réunion de travail avec le V.P. et le D.G. Rencontre du comité de sélection pour le prix d'excellence en éducation Réunion du comité des finances et d'infrastructures
8 novembre	Bathurst Fredericton	Réunion du Conseil jeunesse du CED Ouverture du Congrès Espoir Renaît Jeunesse portant sur la santé mentale organisé par le MEDPE

9 et 10 novembre	Fredericton	Congrès Espoir Renaît Jeunesse
14 novembre	Virtuel	Réunion de travail et publique du CED
Durant la période		Communication avec le directeur général, l'adjointe administrative, la responsable des communications et des relations stratégiques, présidences des CÉD, membres du CÉD, lectures et réponses aux courriels, lecture des documents en préparation aux Forums, aux Congrès, à l'AGA de la FNCSF, etc.

Ghislaine Foulem,
Présidente CÉDSFNE

PAR COURRIEL et COURRIER RECOMMANDÉ

Le 11 octobre 2023

Ghislaine Foulem, présidente
District scolaire francophone Nord-Est
3376, rue Principale
C.P. 3668, Tracadie-Sheila (N.-B.) E1X 1G5
Ghislaine.Foulem@nbed.nb.ca

Objet: Demande de mesures correctives

Ghislaine Foulem,

Pour donner suite à votre correspondance datée du 22 septembre 2023, je constate que le District scolaire francophone Nord-Est n'a pas l'intention de se conformer à ma demande de prendre les mesures correctives que j'estimais nécessaires. Or, vous admettez explicitement dans votre lettre « que le Conseil d'éducation de district n'a pas l'intention de se conformer aux directives énoncées ».

Par conséquent, je vous demande pour une dernière fois que les mesures correctives suivantes soient prises et ce, en vertu du *paragraphe 40.3(1)* de la *Loi sur l'éducation* :

- Le District scolaire francophone Nord-Est doit abroger sa résolution ainsi que la Directive 4010 au plus tard le 20 octobre 2023.
- Le District scolaire francophone Nord-Est doit retirer sa résolution ainsi que la Directive 4010 dans sa forme actuelle de son site Web au plus tard le 20 octobre 2023.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



L'hon. Bill Hogan

c.c. Marc Pelletier, directeur général, District scolaire francophone Nord-Est

COURRIEL ÉLECTRONIQUE

Le 20 octobre 2023

L'honorable ministre Bill Hogan

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
250, rue King Place 2000
Fredericton (N.-B.) E3B 9M9
bill.hogan@gnb.ca

Objet : Votre lettre du 11 octobre 2023

Monsieur le Ministre,

La présente fait suite à votre lettre du 11 octobre 2023 dernier.

D'emblée, et contrairement à la position énoncée dans votre lettre, nous tenons à réitérer que la démarche adoptée par le DSFNE a pour objet d'interpréter la Politique 713 de manière conforme aux lois du Nouveau-Brunswick et à la *Charte canadienne des droits et libertés*. D'ailleurs, et pour les motifs énoncés dans notre lettre du 22 septembre 2023, l'adoption par le DSFNE d'une politique qui soit « plus exhaustive » est explicitement permise par la Politique 713.

Le Conseil d'éducation de district vous demande à nouveau de tenir compte des droits de tous les enfants lors de vos décisions afin que tous nos élèves puissent se sentir en sécurité à l'école. Par ailleurs, le rapport du Bureau du défenseur des enfants et des jeunes met en évidence les questions de droit pertinentes dans ce dossier, notamment la protection des meilleurs intérêts de tous les enfants.

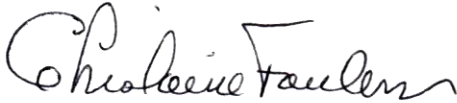
Nous réitérons que le Conseil d'éducation de district jouit d'un droit de gestion et de contrôle exclusif en ce qui concerne toute question liée à la langue et à la culture dans ses écoles, et ce, en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce droit de gestion et de contrôle, exercé par les membres élus du Conseil d'éducation de district au nom des parents francophones, a pour objet de s'assurer que les intérêts de la minorité francophone soient au premier plan de toute décision en la matière. De même, ce droit doit être interprété de manière large et libérale tout en tenant compte de sa raison d'être.

...2

Conséquemment, toute tentative de la part de votre ministère de s’immiscer dans des questions relevant du contrôle et de la gestion exclusive sera vivement contestée par le Conseil d’éducation de district.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l’expression de nos sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ghislaine Foulem". The signature is fluid and cursive, with the first name being more prominent.

Ghislaine Foulem

c. c. *Marc Pelletier, Direction générale, District scolaire francophone Nord-Est*
Membres, Conseil d’éducation du District scolaire francophone Nord-Est
Julie Mason, sous-ministre, Éducation et Développement de la petite enfance (julie.mason@qnb.ca)